

CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES VERBAL

Séance du 9 Juillet 2020

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 84

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de conseillers titulaires présents : 76

Nombre de conseillers suppléants présents : 4

Nombre de conseillers siégeant : 80

Nombre de pouvoirs : 4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt, le 9 juillet à 17 heures, se sont réunis à la salle des Tourelles de Fontaine le Bourg, sous la présidence de Monsieur Eric HERBET, Président sortant, puis sous celle de Monsieur Jacques NIEL, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, puis sous celle de Monsieur Eric HERBET à compter de son élection en qualité de Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires :

Titulaire	Commune	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à ¹
M. LANGLOIS Jean-Marie	ANCEAUMEVILLE	X		
M. VALLEE Serge	AUTHIEUX RATIEVILLE	X		
M. NAVE Alain	AUZOUVILLE SUR RY	X		
Mme FOURNEAUX Béatrice	BEAUMONT LE HARENG	X		
M. BOUTET Jean-Jacques	BIERVILLE	X		
M. PICARD Philippe	BLAINVILLE CREVON	X		
M. SOLER Laurent	BOIS D'ENNEBOURG	X		
M. BOUCHER Bruno	BOIS GUILBERT	X		
M. de LAMAZE Edouard	BOIS HEROULT	X		
M. BAUCHE Pascal	BOIS L'EVEQUE	X		
Mme DURAME Delphine	BOISSAY	X		
Mme VERHAEGHE Fabienne	BOSC BORDEL	X		
M. LEBOUCHER Denis	BOSC EDELINE	X		
M. GUTIERREZ Denis	BOSC GUERARD ST ADRIEN	X		
M. VINCENT Philippe	BOSC LE HARD	X		
Mme STIENNE Sylvie	BOSC LE HARD	X		
M. CHAUVET Patrick	BUCHY	X		
Mme COOL Frédérique	BUCHY	X		
M. ALIX Dominique	BUCHY	X		
Mme BOURGUIGNON Sandrine	BUCHY	X		
M. CORDIER Christophe	CAILLY		X	
M. CAJOT Norbert	CATENAY	X		
M. DU MESNIL François-Régis	CLAVILLE MOTTEVILLE	X		
Mme THIERRY Nathalie	CLERES	X		
M. DEHAIS Jean-Jacques	CLERES	X		

¹ Art L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT

M. GAMELIN Fabrice	COTTEVRARD		X	
M. LELOUARD Patrick	ELBEUF SUR ANDELLE	X		
M. HOUEL Dominique	ERNEMONT SUR BUCHY	X		
M. GUEVILLE Roland	ESLETTES	X		
Mme DOUILLET Jasmine	ESLETTES	X		
M. GRENTE Manuel	ESTEVILLE	X		
M. LEMETAIS Dany	FONTAINE LE BOURG	X		
Mme BAILLEUX Colette	FONTAINE LE BOURG	X		
M. RENARD Guillaume	FRESNE LE PLAN	X		
M. OCTAU Nicolas	FRESQUIENNES	X		
M. BLOT Philippe	FRICHESMESNIL	X		
M. BERTRAND Jean-Pierre	GRAINVILLE SUR RY	X		
M. VALLEE Patrick	GRIGNEUSEVILLE	X		
M. HUBY Jacques	GRUGNY	X		
M. POYEN Jean-Luc	HERONCHELLES	X		
M. EDDE Jean-Marie	LA HOUSSAYE BERANGER	X		
M. LEGER Bruno	LA RUE ST PIERRE	X		
M. BRUNET Bernard	LA VAUPALIERE	X		
M. VANDEERPRT Thierry	LA VIEUX RUE	X		
M. BERTRAM Xavier	LE BOCASSE		X	
M. PETIT Jacques	LONGUERUE	X		
M. CHARBONNIER Robert	MARTAINVILLE EPREVILLE	X		
M. GOSSE Emmanuel	MESNIL RAOUL	X		
Mme LAMBARD Stéphanie	MONT-CAUVAIRE	X		
M. POISSANT Christian	MONTIGNY	X		
Mme CLABAUT Anne-Sophie	MONTVILLE	X		
M. BONHOMME Patrice	MONTVILLE	X		
Mme AUTIN Christèle	MONTVILLE	X		
M. TAILLEUR Romain	MONTVILLE	X		
Mme DUCHESNE Stéphanie	MONTVILLE		X	Mme Anne-Sophie CLABAUT
M. MARMORAT Philippe	MONTVILLE	X		
M. LANGLOIS Thierry	MONTVILLE	X		
M. SAGOT Pascal	MORGNY LA POMMERAYE	X		
Mme HUBERT Sabrina	PIERREVAL	X		
M. LESELLIER Paul	PISSY-PÔVILLE	X		
Mme PUECH D'ALISSAC Elisabeth	PISSY-PÔVILLE	X		
M. AGUADO Anthony	PREAUX	X		
Mme CASAERT Isabelle	PREAUX		X	M. Anthony AGUADO
M. HERBET Eric	QUINCAMPOIX	X		
Mme FAKIR Valérie	QUINCAMPOIX	X		
M. ROLLINI André	QUINCAMPOIX	X		
M. BOQUEN Erick	QUINCAMPOIX		X	M. Thierry LANGLOIS
M. CORBILLON Bernard	REBETS	X		
Mme LELIEVRE Josiane	ROUMARE		X	M. Jean-Paul COUILLER
M. COUILLER Jean-Paul	ROUMARE	X		
M. HOGUET Christophe	RY	X		
M. DUPRESSOIR Jean-Paul	SERVAVILLE SALMONVILLE	X		
M. LOISEL Yves	SIERVILLE	X		
M. CARPENTIER Jean-Pierre	ST AIGNAN SUR RY	X		
M. AVENEL Eric	ST ANDRE SUR CAILLY		X	
M. DELNOTT François	ST DENIS LE THIBOULT	X		
M. FOULDRIN Gaël	ST GEORGES SUR FONTAINE	X		
M. BURETTE Alain	ST GERMAIN DES ESSOURTS	X		
M. DUPUIS François	ST GERMAIN SOUS CAILLY	X		
M. NIEL Jacques	ST JEAN DU CARDONNAY	X		
M. BASTIEGE Brigitte	ST JEAN DU CARDONNAY	X		
M. NION Patrice	STE CROIX SUR BUCHY	X		
M. OTERO Fabrice	VIEUX MANOIR	X		
M. MOLMY Georges	YQUEBEUF	X		

Suppléant ²	Commune	PRESENT
M. SUZÉ Ludovic	CAILLY	X
Mme COLLET Catherine	COTTEVRARD	X
Mme BELLiard-VALLEE Emma	LE BOCASSE	X
Mme LEBOULANGER Véronique	ST ANDRE SUR CAILLY	X

Etait excusé : Monsieur Marc SERET, receveur communautaire

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric HERBET, Président sortant, qui procède à l'appel nominal des conseillers communautaires de chaque commune membre. Le quorum est constaté.

En préambule, Monsieur Eric HERBET félicite les Maires et conseillers communautaires nouvellement élus ou réélus à l'issue des élections locales. M. HERBET souligne que l'assemblée communautaire compte près de la moitié de nouveaux membres, témoignant d'une régénération de la démocratie de proximité.

Monsieur Eric HERBET remercie Monsieur Dany LEMETAIS, Maire de Fontaine le Bourg, et ses agents municipaux pour leur accueil.

Dans un contexte de crise sanitaire « COVID 19 » et du maintien de l'état d'urgence sanitaire, cette séance se déroulera selon des modalités de préparation et d'organisation extraordinaires, issues pour la plupart de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires.

Ainsi, la localisation de la présente séance résulte de la possibilité de réunir le conseil dans un autre lieu si le lieu de réunion habituel ne permet pas d'assurer sa tenue dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Dans le même souci de respecter les règles sanitaires, le public sera limité aux seuls élus titulaires (pas de conseillers suppléants sauf absence excusée du titulaire), ainsi qu'aux agents communautaires et communaux requis pour le déroulement de la séance. Enfin, M. HERBET précise que la séance est filmée, afin d'assurer la retransmission hors les murs.

Monsieur Jacques NIEL, Conseiller Communautaire titulaire de St Jean du Cardonnay, est désigné secrétaire de séance.

1. Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 – Information

En qualité de Président sortant, Monsieur Eric HERBET informe l'assemblée que, pendant la durée de l'état d'urgence liée au COVID 19 et afin de favoriser la continuité de l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements, les exécutifs locaux exercent, par une délégation qui leur est confiée de plein droit par l'article 1er de la présente ordonnance, la quasi-totalité des attributions que les assemblées délibérantes peuvent leur déléguer par délibération.

² Concernant les communes ne disposant que d'un seul titulaire, le conseiller suppléant participe avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si et seulement si le conseiller titulaire de sa commune est absent

Ce régime d'exception, qui confie à l'autorité exécutive des compétences élargies, est entouré toutefois de quelques garanties de contrôle de l'assemblée délibérante, notamment de rendre compte.

Monsieur Eric HERBET rappelle les sujets ci-après, ayant donc fait l'objet d'une décision par voie d'arrêté du Président, après concertation systématique avec le ou la Vice-Président(e) concerné(e).

20-001 ZAC POLEN 2 - Cession d'un terrain à la société BR2C

20-002 Recrutement emploi non permanents avril 2020

20-003 ZAE Portes de l'Ouest n°5- Cession d'un délaissé de terrain à la SCI SACY

20-004 Arrêté décision du Président Groupement de commande acquisition de masques

20-005 Participation dispositif Impulsion Relance Normandie-Signature convention

20-006 Modification règlement déchetterie de Bosc le Hard

20-007 Modification règlement déchetterie de Buchy

20-008 Modification règlement déchetterie de Montville

20-009 Avenant SULO 2020

20-010 Modification règlement de fonctionnement EAJE P'tit grain d'Ry

20-011 Modification règlement de fonctionnement EAJE Arc en Ciel

20-012 Modification règlement de fonctionnement EAJE Tom Pouce

20-013 Marché PCAET 2020

20-014 Adhésion dispositif LUDISPORTS76 2020-2021

20-015 Signature convention écoles musique labellisées

20-016 Cession rue Claude Monnet Maromme à la Métropole Rouen Normandie

20-017 Avenant 2 Environnement services 2020

20-018 Versement Participation 2020 - Amicale du Personnel

20-019 Avenant au règlement intérieur de la piscine communautaire

20-020 Signature convention accès piscine avec le SIVOS de Bracquetuit Etaimpuis Grigneuseville

20-021 Signature conventions accès piscine avec les communes dépendant du collège de Montville

20-022 Signature conventions accès piscines partenaires

20-023 Signature de la convention d'accès à la piscine avec le collège Isneauville

20-024 Signature conventions avec des partenaires et prestataires Ludisports 76

20-025 Tarif des séances Ludisport

20-026 Signature conventions avec des prestataires Ludiculture

20-027 Tarif des séances Ludiculture

20-028 Relocalisation du conseil communautaire à Fontaine le Bourg

20-029 ZAE POLEN 2 - dénomination nouvelles voies créées suite à la 1ère tranche d'aménagement

20-030 ZAE POLEN 2 - partenariat HBE ROUEN commercialisation - signature mandat de vente

20-031 Maromme -Cession zone boisée à Maromme à David Delaunay

20-032 Loyers hôtels d'entreprises

Le Conseil Communautaire prend acte de ces décisions.

2. Installation du nouveau conseil communautaire

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	79
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	Sans objet

Suite aux élections municipales, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient d'accueillir les 84 conseillers communautaires représentant les 64 communes membres de la Communauté de Communes.

Conformément aux usages, Monsieur le Président sortant accueille ces nouveaux membres et installe le Conseil.

3. Election du / de la Président(e) de la Communauté de Communes

Rapport

Rapporteur	M. NIEL
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	79
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	83

Afin de procéder à l'élection du / de la nouveau / nouvelle Président(e), Monsieur Eric HERBET laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Jacques NIEL, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires.

En vertu de l'article L 1222-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président de la structure intercommunale est présidée par le plus âgé des membres de l'organe délibérant.

Monsieur Jacques NIEL, Maire de St Jean du Cardonnay, rappelle que l'élection du Président de la Communauté répond aux mêmes formes que celles prévues pour l'élection des Maires (Article L.2122- 4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

En substance, le Président est élu parmi les membres de l'assemblée, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu alors à la majorité simple. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Il est rappelé, par ailleurs, que le Président de la Communauté, conformément à l'article L.5211-9 du CGCT « est l'organe exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale. Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'établissement. Il est ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de l'établissement. Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-Présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du Bureau.... Il est le chef des services de l'établissement. Il représente en justice l'établissement.... A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge. »

Afin de constituer le Bureau de vote veillant à la régularité de l'élection, Monsieur NIEL désigne quatre assesseurs : Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT.

Monsieur NIEL procède à l'appel de candidatures pour le siège de Président de la Communauté de Communes.

Monsieur Eric HERBET, Président sortant et Maire de Quincampoix, se déclare candidat aux fonctions de Président du Conseil Communautaire. Monsieur NIEL invite le candidat à exposer succinctement sa profession de foi.

Monsieur Eric HERBET présente une candidature de rassemblement en rappelant l'attachement qu'il porte à la notion de communauté, dans un équilibre entre et avec toutes les communes membres. Il s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis 2017 aux côtés de Pascal MARTIN en qualité de Vice-Président puis depuis Octobre 2019 en qualité de Président.

Monsieur HERBET confirme sa disponibilité pour assumer ces fonctions et relever les défis de la mobilité, de la transition énergétique ou de la problématique de l'eau et aspire à faire d'Inter Caux Vexin un territoire en capacité de répondre aux enjeux soulevés par les habitants.

Aucun autre candidat ne se manifestant, Monsieur NIEL rappelle le déroulement du vote.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de l'urne. Il a fait constater au Président qu'il était porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

Délibération

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. HERBET	M. CHARBONNIER	Mme THIERRY	M. DE LAMAZE
1 ^{er} tour	83	4	79	40	76	1	1	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur NIEL déclare Monsieur Eric HERBET élu Président de la Communauté de Communes et l'invite à prendre sa place.

Après avoir remercié Monsieur NIEL, Monsieur HERBET remercie les conseillers communautaires pour la confiance qu'ils lui témoignent.

4. Lecture de la charte de l'élu local

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	79
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	Sans objet

Monsieur Eric HERBET présente au nouveau conseil communautaire la Charte de l'élu local prévue par les articles L. 5211-6 et L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du présent titre (cas des EPCI à fiscalité propre de type communauté de communes) est remise à chaque conseiller communautaire.

5. Détermination du nombre de vice-Présidents et de membres du Bureau de la Communauté de Communes

Monsieur Nicolas OCTAU rejoint l'assemblée.

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	80
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	84

Monsieur Eric HERBET rappelle que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *Le Bureau de la Communauté est composé du Président, de un ou plusieurs vice-Présidents et, éventuellement, de un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci et d'un nombre maximum de 15 vice-Présidents.* »

Il est indiqué enfin qu'au terme des dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant afin d'assurer la gestion quotidienne de la Communauté.

Le Conseil Communautaire est donc appelé à déterminer :

- le nombre de vice-Présidents qui siégeront au sein du Bureau sans que celui-ci ne puisse excéder 15 ($84 * 20\% = 16,80$, ramené à 15 en raison de la limite légale),
- le nombre de sièges au Bureau (Président, vice-Présidents et autres membres).

A titre indicatif, le Bureau Communautaire sortant, réuni le 16 juin dernier, s'est prononcé à l'unanimité sur la reconduction numérique de la composition du Bureau Communautaire, soit son Président (de droit), 15 vice-Présidents, et 9 autres membres, soit un total de 25 membres.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 décembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-Présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Monsieur HERBET rappelle la genèse de cette nouvelle Communauté de Communes, avec des fonctions assumées par les Vice-Présidents sortants et une perspective de prise de compétences par la Communauté de Communes au cours du mandat qui s'ouvre.

Madame Anne-Sophie CLABAUT, Maire de Montville et conseillère communautaire, précise à l'assemblée sa vision différente de celle exprimée par voie de mail par Monsieur Thierry LANGLOIS, conseiller municipal et communautaire.

Mme CLABAUT perçoit en l'intercommunalité une démarche démocratique et rassembleuse, qui justifie d'être pilotée par une gouvernance de 15 vice-Présidents accompagnant le Président.

Monsieur Thierry LANGLOIS, conseiller municipal et communautaire, assure qu'il ne remet pas en cause les vertus de la Communauté de Communes, sa proposition étant à l'écoute des mots et des maux de la rue.

Monsieur Edouard de LAMAZE, Maire de Bois-Hérault et conseiller communautaire, souligne que la question du nombre mérite ce débat, si on le place dans le contexte de la Loi et des travaux parlementaires ouvrant cette possibilité de représentation.

Monsieur de LAMAZE pose le constat d'un mouvement tendanciel constant, transférant de plus en plus de compétences vers l'intercommunalité. L'exercice démocratique justifie donc que de plus en plus d'élus aient à s'en occuper désormais à l'échelon intercommunal, d'où la progression du nombre de Vice-Présidents.

Monsieur de LAMAZE rappelle enfin la tendance décentralisatrice et le renoncement par l'Etat à exercer des missions régaliennes.

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil décide à la majorité de fixer le nombre de vice-Présidents à 15 et à 9 les autres membres du Bureau, ce dernier étant ainsi constitué de 25 membres au total.

Nombre de votants	84
Votes pour	82
Votes contre	2
Abstention	0

6. Election des vice-Présidents de la Communauté de Communes

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	80
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	84

Monsieur Le Président rappelle que l'élection des vice-Présidents et des autres membres du Bureau Communautaire se déroule au scrutin secret, uninominal³, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Ce faisant, le Conseil élit les différents membres du Bureau sans préjuger de leurs futures délégations, lesquelles ne pourront être accordées que par le Président et uniquement après leur élection.

Il convient donc de procéder, dans les mêmes conditions que l'élection du Président, à l'élection des Vice-Présidents en débutant par le 1^{er} dans l'ordre du tableau :

Election du 1^{er} vice-Président

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Patrick CHAUVET, 1^{er} Vice-Président sortant, conseiller communautaire et Maire de BUCHY, se déclare candidat.

Monsieur CHAUVET souligne l'homogénéité du territoire et sa position singulière vis-à-vis de Rouen Normandie Métropole. Monsieur CHAUVET souhaite poursuivre son implication pour servir les habitants dans une ambiance agréable et respectueuse de la diversité d'opinion des élus.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

³ Le recours à un vote de liste est régulièrement annulé par la juridiction administrative

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. CHAUVET
1 ^{er} tour	84	8	76	39	76

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Patrick CHAUVET élu 1^{er} vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur CHAUVET qui remercie l'assemblée.

Election du 2ème vice-Président

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Robert CHARBONNIER, 2^{ème} Vice-Président sortant, conseiller communautaire et Maire Adjoint de Martainville-Epreville, se déclare candidat.

Monsieur Robert CHARBONNIER rappelle son parcours d'élu intercommunal à l'ex CC du Plateau de Martainville, ainsi qu'une appétence pour la GEMAPI et les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. CHARBONNIER
1 ^{er} tour	84	10	74	38	74

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Robert CHARBONNIER élu 2^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur CHARBONNIER qui remercie l'assemblée.

Election du 3ème vice-Président

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Paul LESELLIER, Vice-Président sortant, conseiller communautaire et Maire de Pissy-Pôville, se déclare candidat. M. LESELLIER expose son implication dans le domaine de la voirie à travers ses mandats intercommunaux successifs, au cours desquels il a pris plaisir à échanger avec tous les élus locaux.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. LESELLIER
1 ^{er} tour	84	12	72	37	72

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Paul LESELLIER élu 3^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur LESELLIER qui remercie l'assemblée.

Election du 4ème vice-Président

Monsieur le Président fait appel à candidature. Madame Nathalie THIERRY, conseillère régionale, conseillère communautaire et Maire de Clères, se déclare candidate. Mme THIERRY relate son implication dans le domaine de l'action sociale, autour de la petite enfance, qu'elle aimerait poursuivre.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean Jacques-BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Mme THIERRY	M. DEHAIS
1 ^{er} tour	84	22	62	32	61	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Madame Nathalie THIERRY élue 4^{ème} vice-Présidente de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Madame THIERRY qui remercie l'assemblée.

Election du 5ème vice-Président

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Bruno LEGER, conseiller communautaire et Maire de La Rue St Pierre, se déclare candidat. Vice-Président sortant en charge de la communication, M. LEGER expose ses convictions en matière d'intercommunalité.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean Jacques-BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. LEGER	M. DUPUIS
1 ^{er} tour	84	17	67	34	66	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Bruno LEGER élu 5^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur LEGER qui remercie l'assemblée.

Election du 6ème vice-Président

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Patrice BONHOMME, conseiller communautaire et Maire-Adjoint de Montville, se déclare candidat. Vice-Président sortant en charge du développement économique, M. BONHOMME souhaiterait poursuivre dans cette voie pour être acteur du développement d'Inter Caux Vexin.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. BONHOMME	M OTERO	M. LOISEL
1 ^{er} tour	84	23	61	31	59	1	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Patrice BONHOMME élu 6^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur BONHOMME qui remercie l'assemblée.

Election du 7ème vice-Président

Monsieur le Président fait appel à candidature. Madame Delphine DURAME, conseillère communautaire et Maire de BOISSAY, se déclare candidate. Membre sortante du Bureau, « apprendre /comprendre/entreprendre » sont les maîtres-mots de son envie de s'impliquer plus.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Mme DURAME	M. JM LANGLOIS
1 ^{er} tour	84	13	71	36	70	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Madame Delphine DURAME élue 7^{ème} vice-Présidente de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Madame Delphine DURAME qui remercie l'assemblée.

Election du 8ème vice-Président

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur François DELNOTT, conseiller communautaire et Maire de St Denis le Thibault, se déclare candidat. Vice-Président sortant en charge de l'aménagement numérique, M. DELNOTT souhaite poursuivre son implication au sein de SMN et SMA, en soulignant les enjeux autour de la fibre révélés par la crise sanitaire COVID 19.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. DELNOTT	M. SUZE	M. HOGUET
1 ^{er} tour	84	26	58	30	56	1	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur François DELNOTT élu 8^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur DELNOTT qui remercie l'assemblée.

Election du 9ème vice-Président

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Dany LEMETAIS, conseiller communautaire et Maire de Fontaine le Bourg, se déclare candidat. Membre sortant du Bureau, M. LEMETAIS y a apprécié l'ambiance de travail et souhaite y apporter son expérience professionnelle dans le milieu sportif.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. LEMETAIS	Mme LELIEVRE
1 ^{er} tour	84	13	71	36	70	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Dany LEMETAIS élu 9^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur LEMETAIS qui remercie l'assemblée.

Election du 10ème vice-Président

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Jean Jacques BOUTET, conseiller communautaire et Maire de Bierville, se déclare candidat. M. BOUTET exprime son intérêt pour les questions économiques et environnementales dans lesquelles il souhaiterait s'investir au service d'un territoire en devenir.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue/relative	M. BOUTET	M. DEHAIS
1 ^{er} tour	84	11	73	37	72	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare M. Jean Jacques BOUTET élu 10^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur BOUTET qui remercie l'assemblée.

Election du 11ème vice-Président

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Alain NAVE, conseiller communautaire et Maire Adjoint d'AUZOUVILLE SUR RY, se déclare candidat. M. NAVE rappelle son intérêt et son implication pour l'urbanisme, dont il a accompagné la transition de la mise en œuvre de l'échelle communale à l'échelle intercommunale.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. NAVE	M. BOUTET
1 ^{er} tour	84	8	76	39	75	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Alain NAVE élu 11^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur NAVE qui remercie l'assemblée.

Election du 12ème vice-Président

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, conseiller communautaire et Maire de ST AIGNAN SUR RY, se déclare candidat. M. CARPENTIER rappelle son parcours personnel et professionnel, puis son implication à différentes fonctions électives dans le domaine des déchets.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. CARPENTIER	M. PETIT
1 ^{er} tour	84	21	63	32	63	

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER élu 12^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur CARPENTIER qui remercie l'assemblée.

Election du 13ème vice-Président

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Denis GUTIERREZ, conseiller communautaire et Maire de BOSC GUERARD ST ADRIEN, se déclare candidat. M. GUTIERREZ est motivé par l'attractivité de notre territoire qu'il compare notamment via son activité professionnelle. Il apprécie aussi la libre expression des débats intercommunaux.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. GUTTIEREZ
1 ^{er} tour	84	18	66	34	66

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Denis GUTTIEREZ élu 13^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur GUTTIEREZ qui remercie l'assemblée.

Election du 14ème vice-Président

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Christian POISSANT, conseiller communautaire et Maire de MONTIGNY, se déclare candidat. M. POISSANT souligne la réussite des écoles de musique symbolisant la nouvelle entité et unité territoriale.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. POISSANT
1 ^{er} tour	84	24	60	31	60

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Christian POISSANT élu 14^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur POISSANT qui remercie l'assemblée.

Election du 15ème vice-Président

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Roland GUEVILLE, conseiller communautaire et Maire d'Eslettes, et M. Anthony AGUADO, conseiller communautaire et Maire-Adjoint de Préaux, se déclarent candidats.

Monsieur AGUADO souhaite s'investir dans une interco attractive, et plus précisément les enjeux de la mobilité, de l'innovation et de la mutualisation.

Monsieur GUEVILLE exprime sa volonté de mettre au service de l'intercommunalité son expérience, sa connaissance de terrain, et sa disponibilité.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. AGUADO	M. GUEVILLE
1 ^{er} tour	84	8	76	39	53	23

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Anthony AGUADO élu 15^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur AGUADO qui remercie l'assemblée.

7. Election des membres du Bureau de la Communauté de Communes

M. De Lamaze quitte l'assemblée.

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	79
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	83

L'article L 5211-10 du CGCT précise que le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autre(s) membre(s).

Lors de la présente séance, le Conseil Communautaire a décidé d'arrêter à 15 le nombre de Vice-Présidents et 25 le nombre de sièges au Bureau. Considérant qu'un siège est de droit occupé par le Président, il reste, par déduction 9 membres du Bureau à élire.

Les autres membres du Bureau sont élus un à un, lors d'un scrutin uninominal à trois tours identique à celui prévu pour l'élection du Président⁴.

Election du 17^{ème} membre du Bureau Communautaire

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Philippe PICARD, conseiller communautaire et Maire de Blainville Crevon, se déclare candidat. Monsieur PICARD souhaite s'investir dans les thèmes de l'eau et de l'assainissement.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. PICARD
1 ^{er} tour	83	8	75	38	75

⁴ Décision du Conseil d'Etat, 23 avril 2009, n° 319812, Syndicat départemental d'énergies de la Drôme.

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Philippe PICARD élu membre du Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur PICARD qui remercie l'assemblée.

Election du 18^{ème} membre du Bureau Communautaire

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Norbert CAJOT, conseiller communautaire et Maire de CATENAY, se déclare candidat. M. CAJOT a apprécié l'esprit intercommunal du précédent mandat et souhaite poursuivre ainsi.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. CAJOT	M. JM LANGLOIS
1 ^{er} tour	83	8	75	38	74	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Norbert CAJOT élu membre du Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur CAJOT qui remercie l'assemblée.

Election du 19^{ème} membre du Bureau Communautaire

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Emmanuel GOSSE, conseiller communautaire et Maire de MESNIL RAOUL, se déclare candidat. M. GOSSE souhaite poursuivre son engagement dans les structures intercommunales de la CCICV, du SMEDAR et du SYMA.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. GOSSE	M. BLOT
1 ^{er} tour	83	13	70	36	69	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Emmanuel GOSSE élu membre du Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur GOSSE qui remercie l'assemblée.

Election du 20^{ème} membre du Bureau Communautaire

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Serge VALLEE, conseiller communautaire et Maire des AUTHIEUX RATIEVILLE, se déclare candidat.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, et M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. VALLEE
1 ^{er} tour	83	6	77	39	77

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Serge VALLEE élu membre du Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur VALLEE qui remercie l'assemblée.

Election du 21^{ème} membre du Bureau Communautaire

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Georges MOLMY, conseiller communautaire et Maire de YQUEBEUF, se déclare candidat, rappelant que sa commune accueille l'une des 4 écoles de musiques intercommunales.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. MOLMY
1 ^{er} tour	83	14	69	35	69

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Georges MOLMY élu membre du Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur MOLMY qui remercie l'assemblée.

Election du 22^{ème} membre du Bureau Communautaire

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Nicolas OCTAU, conseiller communautaire et Maire de Fresquiennes, se déclare candidat. M. Octau rappelle ses engagements à SMN et au SBV de l'Austreberthe.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. OCTAU
1 ^{er} tour	83	8	75	38	75

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Nicolas OCTAU élu membre du Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur OCTAU qui remercie l'assemblée.

Election du 23^{ème} membre du Bureau Communautaire

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Bernard BRUNET, conseiller communautaire et Maire de LA VAUPALIERE, se déclare candidat.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. BRUNET
1 ^{er} tour	83	14	69	35	69

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Bernard BRUNET élu membre du Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur BRUNET qui remercie l'assemblée.

Election du 24^{ème} membre du Bureau Communautaire

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Philippe VINCENT, conseiller communautaire et Maire de BOSCHARD, se déclare candidat.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. VINCENT
1 ^{er} tour	83	10	73	37	73

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Philippe VINCENT élu membre du Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur VINCENT qui remercie l'assemblée.

Election du 25^{ème} membre du Bureau Communautaire

Monsieur le Président fait appel à candidature. Monsieur Pascal SAGOT, conseiller communautaire et Maire de MORGNY LA POMMERAYE, se déclare candidat.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME, M. Jean-Jacques BOUTET, M. Romain TAILLEUR et M. Pascal SAGOT, sont appelés en qualité d'assesseurs.

Délibération

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	M. SAGOT
1 ^{er} tour	83	6	77	39	77

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Pascal SAGOT élu membre du Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur SAGOT qui remercie l'assemblée.

A l'issue de cette élection, sont proclamés élus et membres du nouveau Bureau Communautaire, en qualité de :

Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :
M. Eric HERBET

Premier vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :
M. Patrick CHAUVET

Deuxième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :
M. Robert CHARBONNIER

Troisième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :
M. Paul LESELLIER

Quatrième vice-Présidente de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :
Mme Nathalie THIERRY

Cinquième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :
M. Bruno LEGER

Sixième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :
M. Patrice BONHOMME

Septième vice-Présidente de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :
Mme Delphine DURAME

Huitième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :
M. François DELNOTT

Neuvième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :
M. Dany LEMETAIS

Dixième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :
M. Jean-Jacques BOUTET

Onzième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :
M. Alain NAVE

Douzième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :
M. Jean Pierre CARPENTIER

Treizième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :
M. Denis GUTIERREZ

Quatorzième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :
M. Christian POISSANT

Quinzième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :
M. Anthony AGUADO

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions. En application de la délibération prise en séance, le Bureau communautaire est complété par 9 conseillers communautaires n'exerçant ni la fonction de Président, ni celle de vice-Président, à savoir :

Monsieur Philippe PICARD, conseiller communautaire et Maire de BLAINVILLE-CREVON

Monsieur Norbert CAJOT, conseiller communautaire et Maire de CATENAY

Monsieur Emmanuel GOSSE, conseiller communautaire et Maire de MESNIL RAOUL

Monsieur Serge VALLEE, conseiller communautaire et Maire des AUTHIEUX RATIEVILLE

Monsieur Georges MOLMY, conseiller communautaire et Maire de YQUEBEUF

Monsieur Nicolas OCTAU, conseiller communautaire et Maire de FRESQUIENNES

Monsieur Bernard BRUNET, conseiller communautaire et Maire de LA VAUPALIERE

Monsieur Philippe VINCENT, conseiller communautaire et Maire de BOSC LE HARD

Monsieur Pascal SAGOT, conseiller communautaire et Maire de MORGNY LA POMMERAYE

Les délibérations suivantes concernent les représentations de la CCICV au sein d'organismes supra-communautaires, publics ou privés.

8. Désignation par scrutin public des représentants dans les syndicats supra-communautaires

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	79
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	83

Pour la désignation des représentants au sein des syndicats (et seulement les syndicats), M. le Président informe le conseil communautaire qu'il peut, à titre dérogatoire et dans le cadre de la loi dite « Second tour », décider à l'unanimité que l'élection des délégués au sein des syndicats mixtes ne se déroulera pas au scrutin secret. Le cas échéant, une délibération est nécessaire.

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, et notamment son article 10.

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil décide à l'unanimité de désigner par scrutin public les représentants de la CCICV au sein des syndicats.

Nombre de votants	83
Votes pour	83
Votes contre	0
Abstention	0

Concernant la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », dite GEMAPI, cette compétence juridique, exclusive et obligatoire, est confiée depuis le 1^{er} janvier 2018 aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Comme le permet la loi éponyme, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 23 janvier 2018, a décidé d'en subdéléguer la mise en œuvre aux syndicats de bassins versants existants à date.

Lors du Bureau Communautaire intervenu le 16 juin dernier à Buchy, les élus ont majoritairement souhaité inscrire à l'ordre du jour la désignation des représentants de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin au sein desdits syndicats de bassins versants, afin de ne pas compromettre leur fonctionnement.

Les membres du Bureau ont également souhaité mobiliser les élus locaux par activation du mécanisme de « représentation-substitution », selon lequel le conseil communautaire peut choisir l'un de ses membres ou tout conseiller municipal d'une commune membre pour le représenter au comité syndical de bassin-versant (et seulement).

Dans l'hypothèse où le syndicat n'exerce pas d'autres compétences que celles dont la communauté est investie, la substitution de la communauté à ses communes au sein du syndicat et la désignation des délégués de celle-ci induisent nécessairement la cessation du mandat des délégués représentant auparavant les communes.

En revanche, lorsque le syndicat exerce d'autres compétences que celles dévolues à la communauté, les communes à double appartenance continuent d'adhérer individuellement au syndicat pour ces compétences, et doivent donc également conserver, à ce titre, des représentants au sein du comité syndical. Le Ministre de l'Intérieur a précisé sur ce point qu'il n'était pas souhaitable qu'une seule personne soit investie d'un mandat de délégué par les communes, d'une part, et par la communauté, d'autre part, et ce, afin d'éviter toute confusion entre les mandats. Ainsi, lors des réunions du comité syndical, seront appelés à siéger, en fonction des questions traitées, soit les délégués de la communauté (pour les affaires relevant des compétences du syndicat et exercées par ailleurs par la communauté), soit les délégués des communes membres (pour les affaires relevant des compétences syndicales non dévolues à la communauté).

9. Gemapi - Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat du Bassin Versant de l'Arques

Rapport

Rapporteur	M. CHARBONNIER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	79
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	83

Il est rappelé que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin adhère au Syndicat du bassin versant de l'Arques au titre de la compétence GEMAPI. Dans le cas d'espèce, la Communauté de Communes est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire élit en son sein et à l'unanimité les délégués suivants :

Déléguée titulaire
- Mme VERHAEGHE

Délégué suppléant
- M. MOLLET

Nombre de votants	83
Votes pour	83
Votes contre	0
Abstention	0

10. GEMAPI - Désignation des délégués au SMBV de l'Austreberthe et Saffimbec

Rapport

Rapporteur	M. CHARBONNIER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	79
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	83

Il est rappelé à l'assemblée que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin adhère au syndicat précité au titre de la compétence GEMAPI.

Dans le cas d'espèce, la Communauté de Communes est représentée par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire élit en son sein et à l'unanimité les délégués suivants :

Délégués titulaires :

- ✓ M. OCTAU
- ✓ M. LESELLIER
- ✓ M. LOISEL

Délégués suppléants

- ✓ Mme LELIEVRE
- ✓ M. LANGLOIS
- ✓ M. GUEVILLE

Nombre de votants	83
Votes pour	83
Votes contre	0
Abstention	0

11. GEMAPI - Désignation des délégués au SMBV de la Fontaine, de la Caboterie et de St Martin de Boscherville

Rapport

Rapporteur	M. CHARBONNIER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	79
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	83

Il est rappelé à l'assemblée que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin adhère au syndicat précité au titre de la compétence GEMAPI.

Dans le cas d'espèce, la Communauté de Communes est représentée par 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire élit en son sein et à l'unanimité les délégués suivants :

Délégués titulaires :

- ✓ M. POISSANT
- ✓ M. NIEL
- ✓ M. COUILLER
- ✓ M. BRUNET

Déléguées suppléantes :

- ✓ Mme LOQUET-BENAIOUN
- ✓ Mme LELIEVRE
- ✓ Mme COURTILLET
- ✓ Mme BASTIEGE

Nombre de votants	83
Votes pour	83
Votes contre	0
Abstention	0

12. GEMAPI - Désignation des délégués au SMBV de l'Andelle

Rapport

Rapporteur	M. CHARBONNIER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	79
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	83

Il est rappelé à l'assemblée que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin adhère au syndicat précité au titre de la compétence GEMAPI.

Dans le cas d'espèce, la Communauté de Communes est représentée par 34 délégués titulaires et 34 délégués suppléants.

M. CHARBONNIER précise que ce syndicat sera amené à moyen terme à réviser ses statuts et à réduire la taille de son assemblée.

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire élit en son sein et à l'unanimité les délégués suivants :

Titulaires :

M. Alain NAVE
M. Jean-Jacques BOUTET
M. Philippe PICARD
M. Laurent SOLER
M. Bruno BOUCHER
M. Edouard de LAMAZE
M. Pascal BAUCHE
Mme Delphine DURAME
Mme Fabienne VERHAEGHE
M. Denis LÉBOUCHER
M. Dominique ALIX
M. Norbert CAJOT
M. Patrick LELOUARD
M. Dominique HOUEL
M. Guillaume RENARD
M. Jean-Pierre BERTRAND
M. Jean-Luc POYEN

M. Bruno LEGER
M. Thierry VANDERPERT
M. Jacques PETIT
M. Robert CHARBONNIER
M. Emmanuel GOSSE
M. Pascal SAGOT
Mme Sabrina HUBERT
M. Anthony AGUADO
M. Bernard CORBILLON
M. Christophe HOGUET
M. Jean-Pierre CARPENTIER
M. Eric AVENEL
M. François DELNOTT
M. Alain BURETTE
M. Jean-Paul DUPRESSOIR
M. Patrice NION
M. Fabrice OTERO

Suppléants :

Mme Annie JEGAT
M. Mathieu PAILLOUX
Mme Colette CHEVALIER
M. Daniel MERAY
M. Eric CHIVOT
M. Hubert LESEIGNEUR
M. Jean-Luc LECLERC
M. Patrick BENOIT
M. Etienne TREHET
M. Christophe GRISEL
Mme Sandrine BOURGUIGNON
Mme Chantal DONCKELE
M. Sébastien HEMARD
M. Christian WIBAUT
Mme Claudine LALOUETTE
Mme Marie-Line CAUCHOIS
M. Didier BLAINVILLE

M. Daniel CHABE
M. Vincent DEMARAIS
M. Joël FORTIER
M. Lionel SAILLARD
Mme Agnès FEUGERE
Mme Annick LANGLOIS
M. Philippe CARLE
Mme Isabelle CASAERT
M. Dominique NEHOU
Mme Chantal PETIT
Mme Lucette SEVESTRE
M. Jean-Claude DEMARES
Mme V. LÉBOULANGER
Mme Corine ROYNARD
Mme Corinne DESCHAMPS
M. Patrick FLAUTRE
Mme Sandrine BERNARD

Nombre de votants	83
Votes pour	83
Votes contre	0
Abstention	0

13. GEMAPI - Désignation des délégués au SMBV de Saane Vienne Scie

Rapport

Rapporteur	M. CHARBONNIER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	79
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	83

Il est rappelé à l'assemblée que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin adhère au syndicat précité au titre de la compétence GEMAPI.

Dans le cas d'espèce, la Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire élit en son sein et à l'unanimité les délégués suivants :

Délégué titulaire : M. VALLEE

Délégué suppléant : M. VINCENT

Nombre de votants	83
Votes pour	83
Votes contre	0
Abstention	0

14. GEMAPI - Désignation des délégués au SMBV Cailly Aubette Robec

Rapport

Rapporteur	M. CHARBONNIER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	79
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	83

Il est rappelé à l'assemblée que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin adhère au syndicat précité au titre de la compétence GEMAPI. Dans le cas d'espèce, la Communauté de Communes est représentée par 7 délégués titulaires.

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire élit en son sein et à l'unanimité les délégués suivants :

Délégués titulaires :

- ✓ M. CHARBONNIER
- ✓ M. AGUADO
- ✓ M. BONHOMME
- ✓ M. DUPUIS
- ✓ M. LEMETAIS
- ✓ Mme THIERRY
- ✓ M. SUZE

Nombre de votants	83
Votes pour	83
Votes contre	0
Abstention	0

15. Protection de l'environnement – désignation des représentants au Smedar

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	79
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	83

Il est rappelé à l'assemblée que la Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte pour l'Elimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR).

Notre EPCI y est représenté par 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants à pourvoir, selon les règles de l'article 5211-7 du CGCT qui s'appliquent aux élections des délégués dans les syndicats mixtes fermés (arrêt n°280149 du Conseil d'Etat).

En substance, les délégués sont élus parmi les membres de l'assemblée, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu alors à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire élit en son sein et à l'unanimité les délégués suivants :

Délégués titulaires :

- ✓ M. CARPENTIER
- ✓ M. NIEL
- ✓ M. POISSANT
- ✓ M. MARMORAT
- ✓ M. GOSSE
- ✓ M. ROLLINI

Délégués suppléants :

- ✓ M. VANDERPERT
- ✓ M. BLOT
- ✓ M. HOUEL
- ✓ M. DUMESNIL
- ✓ Mme DOUILLET
- ✓ M. BERTRAND

Nombre de votants	83
Votes pour	83
Votes contre	0
Abstention	0

16. Seine Maritime Numérique - Désignation des représentants de la Communauté de Communes - Délibération

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	79
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	83

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin adhère au Syndicat « Seine Maritime Numérique », syndicat mixte ouvert et dédié à l'aménagement numérique, en lui subdéléguant la compétence « aménagement numérique et déploiement du Très Haut Débit ».

Notre EPCI dispose de 2 représentants.

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire élit en son sein et à l'unanimité les délégués suivants :

Délégué titulaire :
M. DELNOTT

Délégué suppléant :
M. SAGOT

Nombre de votants	83
Votes pour	83
Votes contre	0
Abstention	0

17. Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine & Eure - désignation des représentants - Délibération

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	79
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	83

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin adhère à l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure.

Il est précisé que notre EPCI dispose au sein de cette association type loi 1901 de 4 représentants, dont 2 Administrateurs.

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'être représenté à l'Agence d'Urbanisme par MM. NAVE, CHAUVET, BRUNET et Mme PUECH D'ALISSAC dont MM. NAVE et CHAUVET en qualité d'administrateurs.

Nombre de votants	83
Votes pour	83
Votes contre	0
Abstention	0

18. Désignation des représentants au sein de la commission consultative paritaire du Syndicat Départemental Electrique.

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	79
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	83

L'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV), transposé à l'article L.2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit la création par les syndicats intercommunaux ou mixtes d'énergie d'une commission consultative paritaire chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange des données.

Ainsi le Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime (SDE 76) a créé une commission consultative paritaire avec les EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans son périmètre.

Cette création est indispensable pour que le SDE 76, reconnu Autorité Organisatrice de la Distribution Publique, puisse poursuivre l'exercice de certaines de ses compétences actuelles, notamment :

- l'installation de production d'électricité permettant d'éviter l'extension ou le renforcement des réseaux de distribution électrique,
- le génie civil des lignes télécom en appui commun avec nos réseaux électriques pour permettre les extensions, renforcements et mises en souterrain des réseaux électriques,
- le déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques ou véhicules hybrides rechargeables.

La création de cette commission est également destinée à permettre aux collectivités représentées, une mise en cohérence de leurs politiques d'investissement et faciliter un échange de données entre elles.

Le SDE pourrait aussi apporter aux EPCI à fiscalité propre situés en tout ou partie sur le périmètre syndical, toute l'expertise nécessaire à l'élaboration de Plans Climat Air Energie Territoriaux ainsi qu'à la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Le Comité Syndical du SDE 76 a, par délibération du 30 octobre 2015, décidé la création de la commission consultative paritaire et approuvé le règlement intérieur destiné à convenir entre les membres des modalités de fonctionnement de cette commission (périodicité des réunions, modalités de détermination de l'ordre du jour, modalités de convocation des membres et d'envoi des documents, conditions de quorum, modalités de délibération des membres...).

Le Syndicat a en outre précisé que la commission étant paritaire, cela ne permet pas qu'une même personne déjà représentant au SDE 76 puisse également être désignée représentant de la Communauté de Communes pour cette commission.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire est invité à désigner son représentant au sein de la commission précitée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2224-31, I et IV, L.2224- 33,-36 et -37 ;

Vu les dispositions de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, transposées à l'article L.2224-37-1 du Code Général des collectivités territoriales, prévoyant la création par les syndicats intercommunaux ou mixtes d'énergie d'une commission consultative paritaire chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange des données ;

Vu l'article 2 des statuts du SDE 76 reconnaissant pleinement à celui-ci la qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité ;

Vu la délibération n° 2015-42 du Comité Syndical du SDE 76 du 30 octobre 2015, décidant de la création de la commission consultative paritaire.

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de désigner M. BOUTET en qualité de représentant au sein de la commission consultative paritaire du SDE 76 :

Nombre de votants	83
Votes pour	83
Votes contre	0
Abstention	0

19. Promotion du tourisme – Représentants de la Communauté de Communes au sein de l'Office de Tourisme

Il est rappelé que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a transféré depuis le 1er janvier 2017, la compétence en matière de « *promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* » aux Communautés de Communes, en rattachant celles-ci à la compétence « *développement économique* ».

Au sein de la compétence « promotion du tourisme », il convient de distinguer :

- ✓ les missions obligatoires conformes aux missions régaliennes de l'article L 133-3 du Code du Tourisme (accueil, information des touristes, promotion touristique des territoires et coordination des interventions des partenaires socio-professionnels du tourisme).
- ✓ les missions non régaliennes aussi appelées « missions facultatives » toujours explicitées à l'article L 133-3 (gestion d'animations touristiques, gestion d'activités commerciales, gestion d'équipements culturels, manifestations culturelles...), sans aucune obligation à être reprise par le nouvel EPCI.

Il est rappelé que l'Office de Tourisme Normandie Caux Vexin répond à la forme juridique d'un EPIC (Etablissement public à caractère industriel et commercial), personne morale, ayant pour but la gestion d'une activité de service public de nature industrielle et commerciale.

Il revient au conseil communautaire de désigner les 11 conseillers communautaires représentant la collectivité en son sein et les 9 représentants socio-professionnels.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide d'ajourner cette délibération.

20. Questions diverses.

M. HERBET remercie les élus de leur participation et les agents de la bonne organisation d'une séance aux circonstances toutes singulières.

Le prochain conseil communautaire se réunirait mi-Septembre.



La séance est levée à 1h15 le vendredi 10 juillet 2020.